


CCE du 17 décembre 2012 – Des charges en baisse !

La perte embarrassante du marché S.I.A entraîne un nouveau plan de compétitivité

Vrai
ou



Charges (CCE du 17 décembre 2012) : le PDG de TCS, J.M.Lagarde n'a pas caché la copie : un nouveau plan de compétitivité, tandis que Denis Plantier présentait des charges en baisse pour 2013. Réalisme ou intox ?

Télétravail : un projet d'accord inabouti à TCS et des négociations qui piétinent à Neuilly. La CFDT ne signera pas un accord bâclé.

Nouveau CE Gennevilliers : suite aux élections de Gennevilliers, un nouveau CE a été mis en place avec un défi : donner une âme à CRISTAL !

Prévoyance : des augmentations de cotisation inévitables mais qui restent limitées.

1 CONNECT : un nouveau plan de compétitivité (présentation J.M. Lagarde)

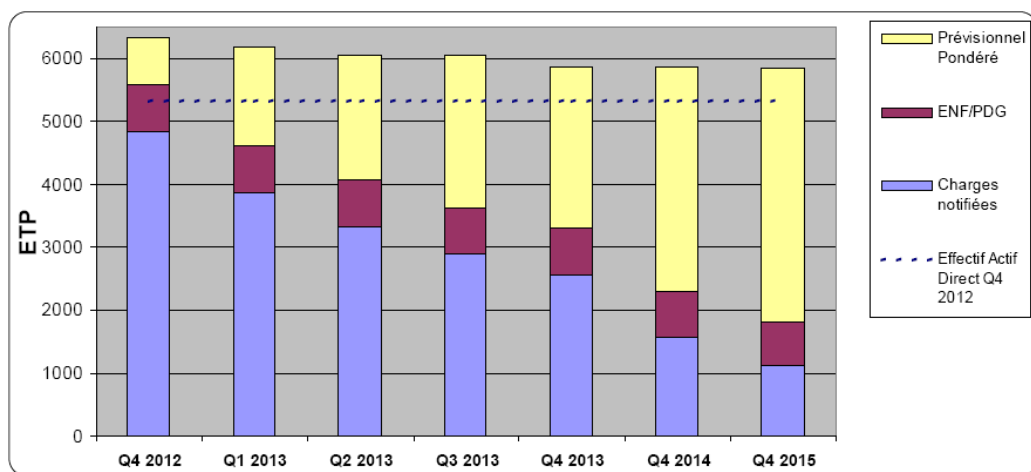
J.M.Lagarde, dès sa prise de fonction, avait perçu des signes de faiblesse dans le dispositif de TCS pour présenter des offres gagnantes. La perte de deux marchés dimensionnant pour TCS, le marché SIA-Architecte Intégrateur (domaine du Système de Commandement) par le Domaine PRS et Comcept (suite de SYRACUSE) par le domaine MNW est venu renforcer la nécessité de transformation de l'entreprise.

Le plan CONNECT vise à renforcer « la machine à gagner » des projets, l'innovation tout en adaptant nos offres aux besoins avec des solutions TCS plus à l'écoute du client.

Commentaires CFDT :

La Direction n'a pas présenté de solutions concrètes. Mais nul doute que le discours tenu préfigure une réorganisation pour le début de l'année prochaine.

2 Des charges en baisse de 7% pour 2013



Les embauches seront restreintes sur le cœur de métier.

Les Prises de Commandes 2012 sont annoncées en retrait

L'hypothèse retenue par la DG est, comme tous les ans, pessimiste et lui permet d'annoncer des charges en baisse. Pourtant, même à PRS où le marché SIA a été perdu, la Direction oublie qu'elle a gagné SORIA qui amènera des charges équivalentes pour 2013 mais pas en 2014. Au niveau système, le gros marché TRANSOUM qui charge les équipes n'est que décalé et sera notifié début 2013.

3 Information et Consultation sur le Télétravail : le grand mic-mac !

Comme vous le savez, vos élus CFDT travaillent depuis plusieurs mois et tentent par toutes les négociations possibles d'améliorer l'accord. Ce dernier présente toujours de grosses zones d'ombres que seule la CFDT a relevées. Voici des points significatifs, aujourd'hui absents de ce projet d'accord, et qui impacteront vos conditions de travail s'il n'y est pas apporté de traitement clair et précis :

- absence de garantie sur l'équité de cet accord envers les salariés : aucun moyen de recours n'est actuellement prévu en cas de refus du supérieur hiérarchique du salarié. Cela peut donc conduire à une situation similaire à celle de T.A.S. où l'accord sur le télétravail ne bénéficie qu'à 5% seulement des salariés...,
- absence de mention d'un droit à la déconnexion, en dehors des périodes de la journée correspondant par exemple aux plages fixes des salariés présents sur le site. Vide d'une telle mention, le projet d'accord est alors totalement intrusif et n'apporte aucune garantie à la protection de votre vie privée...,
- aucune souplesse sur la possibilité du report du jour de télétravail à la demande du télétravailleur,
- non prise en compte automatique, dans la clause de révision de l'accord, d'un futur accord Groupe. Si demain un accord Groupe plus avantageux pour les salariés est conclu, l'accord actuel empêchera alors les salariés TCS d'accéder à ces dispositions meilleures. La CFDT s'est abstenue au CCE pour laisser la porte ouverte à toutes les améliorations possibles. La balle est dans le camp de la Direction.

4 Le nouveau CE de Gennevilliers !

Suite aux élections professionnelles du 27 novembre 2012, la composition du nouveau bureau du CE (secrétariat et trésorerie) a été votée lors de la réunion du Comité d'Entreprise du 6 décembre.

Attachés au principe d'une gouvernance plurielle, qu'ils ont déjà mise en œuvre lors de la précédente mandature, les élus CFDT ont ouvert le bureau aux élus des organisations syndicales qui ont démontré leur capacité à travailler ensemble et qui ont bien voulu y participer.

- Secrétaire du CE : Patricia BARBET, CFDT
- Secrétaire adjointe : Marina FERREBEUF, CFTC
- Trésorier : Christian CAUDRON, CFDT
- Trésorier adjoint : Jacky LÉBOUCHER, CFDT

5 Les indemnités de transfert

Après une longue phase de léthargie de plus de deux mois, les RRHs répondent laconiquement aux salariés ayant contesté le calcul de leurs indemnités. La douche est glacée ! La Direction établit un dogme : les outils Viamichelin et EMServices / RATP sont infaillibles parce que reconnus par le Groupe et hors du Groupe. En conséquence, la messe est dite et les salariés sont invités à circuler parce qu'il n'y a plus rien à avoir !

Une commission de suivi est programmée ce mercredi et compte tenu des messages que nous renvoient les salariés, nous sommes assez pessimistes sur le nombre de prises en compte de vos contestations.

Pour nous, **il ne nous reste plus qu'à aller en justice** pour certains cas qui ne seraient pas pris en compte et notamment tous les salariés, par exemple, qui devraient faire un excès de vitesse pour tenir le temps annoncé par la Direction, conformément à l'outil Viamichelin

Tous vos élus CFDT vous souhaitent ainsi qu'à vos familles de très bonnes fêtes de fin d'année.



Consultez notre site : <http://www.cfdt-thales.com>

Hausse des cotisations santé et prévoyance

Après avoir pris connaissance, d'une part des estimations 2012 concernant notre contrat de couverture santé et prévoyance et d'autre part des perspectives 2013, la commission paritaire technique au niveau du groupe s'est réunie le 12 décembre pour décider des mesures à adopter.

Compte tenu de la situation, **la commission a arrêté les augmentations de cotisations qui seront appliquées dès janvier 2013** (paye de décembre).

➤ Prévoyance (décès, invalidité, incapacité)

Les résultats se dégradent depuis mars 2007, date d'application de notre régime de prévoyance. Pour contenir cette situation, la direction et les responsables de l'Institution, Humanis Prévoyance, proposaient d'augmenter les cotisations du régime de base et du régime optionnel de 5,2 %.

Suite à la remarque de la CFDT sur le fait que la dégradation de la situation découlait principalement des garanties optionnelles (7000 salariés y adhèrent), **la commission a voté une hausse des cotisations de 3,5 %**. L'augmentation mensuelle moyenne sera de l'ordre de 51 centimes d'euros. Soulignons que ces cotisations n'avaient pas évolué depuis 2007.

Au-delà de cette hausse qui reste limitée, la CFDT a rappelé l'iniquité de cotisation entre les salariés de niveau I à IV1 et les autres catégories du groupe, comme le montre le tableau ci-dessous. En conséquence, nous avons demandé que la commission harmonise dans le futur ces taux de cotisation.

Taux de la cotisation obligatoire 2013 (ces cotisations sont appelées à 105 %)

Assiette de cotisation	Salariés de niveau I1 à IV1		Salariés de IV2 à Ing. et cadres	
	Part salarié	Part employeur	Part salarié	Part employeur
Salaire jusqu'au PMSS	0,517 %	1,035 %	0	1,552 %
Salaire entre 1et 4 PMSS	0,31 %	0,393 %	0,704 %	0
Salaire entre 4et 8 PMSS			1,794 %	0

***PMSS : plafond mensuel de la Sécurité sociale 3086€ au 1^{er} janvier 2013**

➤ Santé

Là aussi du fait des remboursements de la Sécurité sociale et des évolutions législatives, notre contrat est déséquilibré. Pour 2012, l'Institution prévoit un déficit de 3,15 M€.

Pour rectifier cette évolution en 2013, la Direction a proposé une augmentation de la cotisation de 7,2 % pour tous les salariés.

Après débat et l'intervention de la CFDT concernant la hausse concomitante du PMSS (+1,8%), programmée en janvier 2013, la commission a décidé de prendre cet élément en compte. **Aussi, afin de restaurer l'équilibre des comptes, la cotisation santé**

augmentera de 7,2 % mais la hausse sera plus faible (5,7%) pour le personnel impacté par la cotisation minimale (10 500 participants).

	Taux 2012	Taux 2013
Soins de santé	2,718 % du salaire limité à 3 PMSS* avec application d'un forfait mensuel minimum de 2,915 % du PMSS	2,914% du salaire limité à 3 PMSS* avec application d'un forfait mensuel minimum de 3,081 % du PMSS
	Part employeur : 1,953 % du PMSS + 0,12 % PMSS	Part employeur : 2,064 % du PMSS + 0,13 % PMSS

**PMSS : plafond mensuel de la Sécurité sociale 3086€ au 1er janvier 2013*

➤ Dépendance

La commission a décidé d'instaurer une rente minimum garantie (RMG) sur les régimes facultatifs des salariés et des conjoints en remplacement des dispositions actuelles. Cette RMG sera de 150 €/mois. Cette mesure n'aura pas d'impact sur la cotisation.

Lors de la survenance d'une situation de dépendance, cette somme se rajoutera à celle générée par le régime obligatoire.

Compte tenu de la mise en place de cette nouvelle mesure, une campagne d'adhésion sera organisée en février ou mars prochain.

➤ Régime des frais de santé des retraités

Faisant suite à la réunion du 26 novembre, les membres de la commission ont pris connaissance des écarts de prestations entre le régime santé des actifs et l'un des régimes des retraités, Vanoise.

Les retraités bénéficient de prestations moindres dans le domaine de l'optique, celui du dentaire et sur les prestations extracontractuelles (non remboursées par la Sécurité sociale). A titre d'exemple, pour deux situations identiques en optique, les actifs ont un remboursement maximum de 774,70€ alors que le régime Vanoise rembourse au maximum 596,54 €.

Si la recherche de prestations identiques entre les actifs et les retraités est souhaitable, la proposition faite aujourd'hui par Humanis Prévoyance se traduirait par une hausse de cotisation trop conséquente.

De plus, la CFDT a demandé que les DRH des établissements aient à disposition pour le personnel faisant valoir ses droits à la retraite un tableau comparatif des remboursements d'actes entre celui des actifs et chacun des trois régimes proposés (Armorique, Bigorre et Vanoise). Cet état des lieux facilitera le choix des personnes concernées.

➤ Conclusion

Le maintien à l'équilibre de nos régimes est absolument nécessaire pour conserver de bonnes prestations. Compte tenu des déremboursements de la Sécurité sociale, des évolutions législatives, des taxes impactant les Institutions de prévoyance, de la défense d'intérêts corporatistes (médecins en novembre dernier), de nos modes de consommation, les augmentations prévues étaient inévitables.

Mais, à terme, cette tendance entraîne le risque de voir nos complémentaires prendre de plus en plus la place de la Sécu. A terme cela se traduira par une privatisation de la santé et une fracture sociale de plus en plus grande. Aussi, il faut que chacun s'interroge sur ses habitudes de consommation. Il s'agit d'un enjeu de société.